

Conférence de presse régionale inter-associative sur la situation des migrants en Picardie

Famille de migrants à la rue en Picardie

Dans l'Aisne, il semblerait qu'il y ait peu de familles à la rue ; en revanche, on y comptait nombre de mineurs étrangers (accompagnés d'adultes ou non).

D'autre part, les associations qui défendent les migrants dans l'Aisne se heurtent à une quasi impossibilité de prendre des rendez-vous en préfecture depuis la "dématérialisation".

Dans l'Oise, les associations solidaires aux plus vulnérables se sont regroupées en un collectif départemental.

En moyenne, une centaine de personnes à la rue est signalée chaque jour. Actuellement les femmes et les enfants sont mis à l'abri grâce au plan grand froid. Mais il est rare que des places soient encore disponibles pour les hommes qui restent alors dans la rue. La fin du plan grand froid le 31 mars fera que femmes et enfants risqueront de rester dormir dehors. Une rencontre avec la préfecture a eu lieu ce lundi 5 février à Beauvais mais sans perspective.

Le vendredi 5 janvier 2024, on comptait 23 hommes, 26 femmes et 20 enfants à la rue sur Beauvais et Creil.

Dans la Somme, lors de 4 rencontres au cours du 2^o semestre 2023, la préfecture a revendiqué l'objectif économique de 215 places d'hébergement d'urgence "libérées" à 20 euros/personnes/nuit sur cette période. Sur le terrain, nous pensons que, parmi ces 215 personnes, il y a au moins 120 enfants et environ 60 mères majoritairement isolées qui ont été mis en danger à la rue. D'autre part, 50 places ont été rouvertes par la préfecture lors du grand froid.

La préfecture interdit aussi l'hébergement d'urgence aux familles demandeuses d'asiles primo arrivantes. C'est ainsi qu'en octobre et novembre 2023, RESF a compté 6 familles abandonnées à la gare d'Amiens, avec plus de 20 enfants avec elles, toutes à la rue donc.

Des pressions inadmissibles, que certains qualifieraient de "torture psychologique" indigne sur des enfants, sont actuellement exercées sur les familles. Celles-ci sont remises très tôt le matin à la rue, puis "récupérées" "in extremis" tard dans la nuit.

Signalons que des dons ont permis à RESF de payer pendant 3 mois la mise à l'abri d'une quarantaine de personnes.

Quelques aspects de la nouvelle loi sur l'immigration dite loi Darmanin

La loi, publiée au Journal Officiel, sans ses décrets d'application (qui peuvent l'aggraver), succède à 30 lois (de 1980 à 2024) consacrées à l'immigration, soit 1 loi tous les 17 mois. Cette dernière est la plus répressive, xénophobe et raciste. Quand on explique qu'elle est nécessaire car elle répondrait à l'inquiétude des français et des françaises, c'est un mensonge. Bien avant on trouve, le pouvoir d'achat, les salaires, les retraites, la hausse du coût de la vie, la crainte du chômage, les questions liées à la santé, le manque de médecins et les déserts médicaux, la situation des hôpitaux qui ne fait que s'aggraver, le manque de certains médicaments, la guerre en Ukraine et ses répercussions en France et en Europe, les questions liées à l'environnement et la crise climatique puis la question de l'immigration.

1. L'AME ou l'AMU ?

« Des gens qui viennent avec un visa touristique qui restent 3 mois et ensuite se mettent à l'Aide Médicale d'Etat » Ces propos tenus par M. Macron qui reprenait à son compte, dans Valeurs Actuelles, l'idée raciste que les réfugié.es étaient des menteurs voire des escrocs, sont démentis par le rapport conjoint de M. Evin et de M. Stefanini sur l'AME. De plus, selon l'IRDES (Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé) seules 51% des personnes, pouvant en bénéficier, y ont recours. Pour celles et ceux qui sont en France depuis moins d'un an, le chiffre descend à 24%. Et nombre de sans-papiers inscrits à l'AME n'y ont pas recours (n'étant pas malades)

L'Espagne, après avoir supprimé ce type de soins en 2012 du fait de Mariano Rajoy (objectifs ; faire des économies de l'ordre de 500 millions d'€ et lutter contre le tourisme médical)l'a rétablie, grâce à Pedro Sanchez. La suppression avait amené une hausse du taux de mortalité de plus de 15% chez les étrangers en situation. Les dépenses médicales ont alors largement augmenté, du fait de prises en charge trop tardives et de pathologies non soignées lors de la suppression de l'AME. Est-ce cela que l'on veut en France ?

0. LA RÉFORME DU DROIT D'ASILE

La nouvelle loi réforme **fragilise l'OFPRA** avec la création de pôles par territoires nommés France-Asile installés dans les préfectures. Cette proximité menace son indépendance. De même **l'autonomie de la CNDA serait également menacée** par l'installation de Chambres dans les cours d'appel des régions. Au lieu d'une formation collégiale composée de 3 juges, ce sera un juge unique qui rendra les jugements: *« imposer le juge unique comme règle à la CNDA et la création de cours territoriales réduira les garanties offertes aux demandeurs d'être entendus par une formation collégiale, comprenant une personnalité qualifiée nommée par la représentation du HCR en France »* selon CFDA (Coordination Française pour le Droit d'Asile), qui ajoute que les agents de l'OFPRA et de la CNDA, les avocats et d'autres ont également montré leur inquiétude sur les conditions dans lesquelles seront examinées les demandes d'asile.

Les déboutés de l'asile se voient attribuer une **OQTF automatique** (désormais valable trois ans au lieu d'un) et seront systématiquement placés en rétention s'ils sont considérés comme en risque de fuite. Selon France Terre d'Asile ce placement en rétention pourrait également concerner les personnes venant d'arriver sur le territoire français et n'ayant pas pu déposer leur demande d'asile. Dans ce contexte, ces demandes se feraient depuis le CRA en quelques jours dans des conditions dégradées. Les audiences pourront également se tenir à distance par téléconférence.

3 LES CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE (CRA) ET LES LOCAUX DE RETENTION ADMINISTRATIVE (LRA)

La France a été 11 fois condamnée par la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme). Elle qualifie l'enfermement des enfants en CRA de *« manque flagrant d'humanité »* et de *« traitement inhumain et dégradant »*. En 2022 ce sont 94 enfants qui ont été enfermés en CRA pour ce qui concerne l'hexagone et 2905 pour le CRA de Mayotte. S'y ajoutent 130 enfants isolés qui ont été enfermés en CRA avant qu'un juge ait rendu une décision concernant l'âge. On peut qualifier cette politique de violation de la présomption de minorité. Depuis la première condamnation par la CEDH en 2012 ce sont 35 000 enfants qui ont été enfermés en CRA.

Un LRA a été créé par la Préfète de l'Oise fin décembre 2023. Il est installé dans les locaux de l'aéroport de Beauvais. Le syndicat de police Alliance explique que la création a été faite dans la précipitation et au détriment des règles de sécurité pour les agents et les étrangers. (Courrier Picard 1°/02/2024).

0. LES METIERS EN TENSION

Les invisibles du travail ce sont celles et ceux qui nettoient les rues, livrent des repas, viennent en aide aux personnes âgées ou en situation de handicap. Avec des horaires fragmentés et des conditions de travail précaires. Selon les chiffres officiels, actuellement, la France compterait entre 600.000 et 700 000 travailleurs ou travailleuses sans papiers.

La nouvelle loi veut faciliter leur régularisation dans les métiers en tension, c'est-à-dire (et c'est flagrant pour le bâtiment et la restauration) ceux qui se caractérisent par de moindres conditions correctes de travail, des salaires peu attractifs et une présence syndicale de défense du quotient du salarié inexistante. L'étranger n'est pas là pour résoudre les problèmes du patronat. La durée de cette régularisation sera d'un an, un bon moyen pour forcer le régularisé salarié de taire toute protestation ou revendication légitimes et de l'obliger à accepter des conditions dégradantes de travail.

Quelques idées reçues sur l'immigration en France

L'immigration inquiète les Français ?

Non, pas tant que cela... Les préoccupations des Français sont par ordre de priorité : le pouvoir d'achat, les questions environnementales, les retraites, la santé, l'immigration, la sécurité.

La France accueille trop d'étrangers ?

La France se situe derrière la plupart des pays d'Europe occidentale. Sur les vingt dernières années, l'augmentation annuelle du nombre de personnes nées à l'étranger est, en France, d'environ 1,6 pour mille habitants. C'est environ deux fois moins qu'en Allemagne, en Italie ou au Royaume-Uni, trois fois moins qu'en Espagne, Autriche, et Suède et presque quatre fois moins qu'en Suisse. L'immigration en France depuis 2000, comparée au reste de l'Europe : une hausse soutenue mais nullement en pointe : une place plutôt modeste au sein des démocraties libérales.

Les étrangers viendraient en France pour user de notre système médical trop généreux ?

En réalité, le durcissement de l'accès à l'Aide médicale d'État (AME) destiné aux personnes sans papiers fragilise leur santé. Allongement du délai de carence, politique du guichet, réduction du panier de soins, etc., sont autant de freins à l'accès aux soins et sont facteurs d'aggravation de leur état de santé.

Seules 51 % des personnes sans papiers éligibles à l'AME y ont recours. L'AME représente 1 milliard d'euros, soit moins de 1 % des dépenses de santé.

Un droit d'asile trop généreux ?

La France enregistre **18%** des demandes d'asile déposées dans l'UE, soit exactement son poids dans le PIB européen. Si la France avait «pris sa part» de l'accueil des Ukrainiens en Europe, elle aurait dû accorder une protection temporaire à 360000 Ukrainiens (14% de 2,55 millions) et non pas à 100000.

Décisions positives de protection (asile) accordées par quelques pays d'Europe pour 10 000 habitants : Allemagne 180, Suisse 145, Grèce 113, France 52...

Des étrangers plus délinquants que les autres ?

S'il y a bien une surreprésentation des personnes étrangères dans les condamnations (15 % alors

qu'elles ne représentent que 7,7 % de la population française), il s'agit très majoritairement de délits (98,7 % des cas), beaucoup plus rarement de contraventions de 5^e classe (0,9 %) et de crimes (0,4 %).

Ces délits sont souvent liés à la situation précaire des étrangers (conduite sans permis, travail illégal...).

Et n'oublions pas

... que les migrants, malgré un taux de chômage élevé (surtout chez les femmes), sont aussi des producteurs, des consommateurs, des contribuables, des cotisants, avec une structure par âge favorable pour le ratio cotisants/dépendants (démonstration de l'OCDE) !

Des structures dans la défense des migrants en Picardie

Pour l'Aisne

- ASTI Saint Quentin – dans la solidarité internationale - <https://www.facebook.com/ASTI-Saint-Quentin-106350344381765> - asti02@wanadoo.fr
- CIMADE de Soissons - <https://www.lacimade.org/> - <https://www.lacimade.org/regions/nord-picardie>

Pour l'Oise

- Association ACTUS Compiègne, collectif de citoyens dans la défense des précaires : <https://sursaut-citoyen.org/Collectif-ACTUS-Associations-des-CiToyens-Unis-pour-la-Solidarite> - collectif.actus@gmail.com
- Association Solidarité Migrants Beauvais, membre du Réseau Education Sans Frontières (RESF) : <https://www.facebook.com/SOLIDARITEMIGRANTSOISERESF60/>
- mail : contact@solidaritemigrantsbeauvais.info
- Association Solidarité sans papiers, collectif de soutien aux migrants du bassin creillois : <https://www.creil.fr/vie-associative/annuaire/solidarite-sans-papiers-collectif-soutien-aux-migrants-bassin-creillois> - mail : solidarite.sans.papiers.creil@gmail.com
- Association 100 pour un toit (Oise), se donner les moyens de loger des jeunes parfois mineurs : cp1t@laposte.net - Cent pour un toit Famille : centpouruntoit60@gmail.com – page Facebook : <https://www.facebook.com/association.centpouruntoit60/>
- Emmaüs du Clermontois : <https://emmausduclermontois.fr/emmaus.clermont60@orange.fr>
- LDH sud Oise : <https://site.ldh-france.org/picardie/accueil/a-propos/creilsudoise@ldh-france.org>
- Syndicat FSU : fsu60@fsu.fr

Pour la Somme

- CASP – Collectif amiénois de sans-papiers – Page Facebook : <https://www.facebook.com/groups/732659520193283/> - defmigram@orange.fr
- CIMADE sur Amiens - <https://www.lacimade.org/> - <https://www.lacimade.org/regions/nord-picardie>
- RESF - : <https://reseau-resf.fr/> - <https://reseau-resf.fr/-80-Somme->

**Réseau Education Sans Frontières de la Somme, avec le soutien (entre autres) de: LDH, syndicats solidaires (SUD-...), FCPE, Léo-Lagrange, FSU, CGT et ses syndicats, SGEN-CFDT, UNSA-Education, Femmes Solidaires, Association «Vie Brisée», Association de lutte contre l'illettrisme« CARDAN», Coordination des Intermittents et Précaires de Picardie, les CEMEA de Picardie, Syndicats étudiants, Asso de Solidarité aux Yézides «Mala-Ezdîye-Amiens ou la Maison des Yézidis d'Amiens», Université Populaire d'Amiens.*